



APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE D'ARTISTE 2024 PHOTOGRAPHIE



Vernissage de Joseph Gallix, 2022. Photo : Andrea Tavernier



Préambule

Les Résidences de Territoire sont un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Occitanie :

La DRAC Occitanie impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. La Résidence de Territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes

artistiques dans le cadre de résidences. La Résidence de Territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants.

« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre ».

La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la DRAC Occitanie, la Communauté de communes de Haute-Bigorre (CCHB) et l'association Traverse.



Cadre de la Résidence de Territoire / Objectifs

En 2024, forte de neuf résidences, Traverse propose un nouvel appel à candidature (ouvert aux collectifs d'artistes) s'inscrivant dans le cadre des « Résidence de Territoire » de la DRAC Occitanie.

La résidence se déroulera sur tout le territoire de la Communauté des communes de Haute-Bigorre : elle est composée de 24 communes rurales, dont Bagnères de Bigorre est la ville principale avec ses 8000 habitants.

La dimension participative doit être l'axe majeur du projet présenté. Le projet doit être spécifiquement élaboré pour cette résidence et son territoire.

Il s'articule autour des trois axes suivants :

1/ Médiation, rencontres avec les habitants

L'objectif est de permettre au plus grand nombre la rencontre avec l'artiste et son œuvre. L'artiste propose des interventions en lien avec ses pratiques, sa démarche artistique et le projet spécifiquement pensé pour la résidence auprès de structures locales : écoles, hôpitaux, centre médicaux sociaux, associations de solidarité et associations représentatives du territoire.

Ces actions doivent prendre plusieurs formes, complémentaires les unes aux autres : ateliers suivis durant les deux mois avec 5 structures partenaires, ateliers ponctuels et soirées pour tout public autour des sources d'inspiration de l'artiste (environ 6 rendez-vous attendus).

2/ Création pour et avec le territoire

La résidence donne lieu à une série photographique créée spécifiquement pendant le temps de la résidence, sur un thème proposé : **Indice(s)**. Au minimum une vingtaine de photographies sont attendues. L'accrochage se fera dans l'espace public, au terme d'une concertation entre l'association Traverse et l'artiste. Tout médium pourra être envisagé. Il est attendu que l'artiste participe à l'accrochage, ainsi qu'à la réflexion et recherche de lieux pertinents pour cette exposition. Dans une volonté de visibilité et de diffusion du travail effectué, la fin de résidence se clôturera par un vernissage.

3/ Rétrospective de l'œuvre de l'artiste

Afin de présenter la démarche globale de l'artiste, il lui sera demandé de penser une exposition de ses travaux précédents durant le premier mois de la résidence.



Traverse, porteuse du projet

Située dans les Hautes-Pyrénées, l'association Traverse propose depuis 17 ans une programmation pluridisciplinaire contemporaine. La notion de rencontre et de partage est pour Traverse l'élément fondateur d'une vie en collectivité. Grâce aux artistes qui représentent de véritables catalyseurs de rencontres, l'association développe un projet qui permet de mettre en valeur un territoire tout en favorisant le lien social entre ses habitants.

Depuis janvier 2020, l'appellation AFA (Atelier de Fabrique Artistique), délivrée par la DRAC Occitanie, confère à Traverse un statut de lieu intermédiaire structurant pour le secteur des arts vivants et des arts visuels.

Le projet associatif s'articule autour de trois axes d'activités :

- La diffusion grâce à une programmation pluridisciplinaire dans les champs du spectacle vivant, des musiques actuelles, du cinéma et de la photographie.
- Le soutien à la création contemporaine grâce à des résidences de création artistique et à de la coproduction.
- L'accompagnement des œuvres grâce à des résidences et des actions de médiation culturelle.

Riche de son environnement naturel préservé et de son ouverture culturelle, la Communauté de Communes de Haute-Bigorre offre un cadre de réflexion propice à l'expérimentation, au développement ainsi qu'au croisement des pratiques artistiques contemporaines. Située à 550 mètres d'altitude au pied du Pic du Midi et des cols d'Aspin et du Tourmalet, la ville de Bagnères de Bigorre est à la fois ville thermale et proche des stations de ski. Cet environnement fortement empreint de la présence de la nature amène bien souvent les artistes à envisager leurs projets dans un dialogue avec le paysage.

Collaboration entre l'artiste et l'association Traverse

La résidence s'adresse à un(e) artiste cherchant à développer une proposition artistique participative en lien avec le territoire de la Haute-Bigorre. Sur place, l'équipe de l'association Traverse met à la disposition de l'artiste accueilli son réseau de personnes et de structures ressources permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local. L'objectif étant de faciliter l'intégration, la réalisation et la diffusion des œuvres produites en résidence en fonction des besoins énoncés et échangés avec l'artiste.



Durée et dates de la résidence de territoire / Organisation

D'une durée de 2 mois consécutive sur le territoire, un temps de résidence long pour que sa présence soit réellement notable auprès des habitants. Suivi d'une période de post-production de 15 jours à distance. Enfin, une semaine en présentiel pour le montage et vernissage de la restitution.

- **Repérage : semaine du 4 au 10 mars 2024**

Suite à sa sélection, l'artiste viendra une semaine en repérage sur le territoire afin de rencontrer les acteurs et de élaborer le programme de médiation de sa résidence.

- **Séjour en résidence : du 25 mars au 25 mai 2024**

L'artiste vient en résidence et met en place son travail d'éducation artistique et culturelle ainsi que son travail de création avec le territoire. Il élabore également, en collaboration avec Traverse, l'accrochage final dans l'espace public.

- **Post-production : du 27 mai au 9 juin 2024**

- **Impression des tirages + livraison : 10 au 23 juin 2024**

- **Montage et vernissage : semaine du 24 juin 2024**

Cadre Juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements de l'association Traverse et de l'artiste accueilli, sera signé avant le début du séjour. L'artiste devra disposer d'un numéro SIRET et être affilié à l'URSSAF Limousin lui permettant d'émettre des factures comme artiste-auteur.

Propriété des œuvres

Le photographe demeure propriétaire des images produites durant la résidence. Pour une durée de vingt ans, le photographe cède à titre gracieux et non exclusif à l'association Traverse, les droits de représentation et de reproduction afférents aux prises de vue sélectionnées parmi les prises de vue remises par le photographe. Les tirages et agrandissements, réalisés pour l'exposition, seront placés sous la garde de l'organisateur de la résidence, l'association Traverse. Cette dernière devient propriétaire et responsable de leur conservation : elle ne peut les détruire ou les modifier (porter atteinte à leur intégrité) sans l'autorisation de l'artiste ou de ses ayants-droits.

L'association Traverse envisage l'édition d'un livret ou de tout autre objet permettant de conserver une trace du travail effectué sur le territoire et de rendre l'expérience transférable.

Moyens mis à disposition

- Les frais d'hébergement seront pris en charge par la CCHB (Communauté de Communes de la Haute-Bigorre) et par l'association Traverse.
- Un forfait de 200€ sera octroyé pour les frais de déplacement du lieu d'habitation de l'artiste au territoire concerné.
- La rémunération de l'artiste sera de 6 000 € TTC pour la totalité de la résidence (repérage, frais URSSAF, post-production, montage et vernissage).
- Les frais de production : impressions, tirages et fournitures pour l'action culturelle et le vernissage seront couverts à hauteur de 3 500 € maximum, ce budget sera géré par l'association Traverse.
- Communication : La communication est élaborée à la suite de la période de la résidence par l'association en lien étroit avec l'artiste. Les frais de communication (réceptions, publications, mailing, vernissages) sont pris en charge par l'association Traverse.
- Atelier : 1 salle de 40 m² située à Bagnères-de-Bigorre est mise à disposition de l'artiste. Le lieu de résidence ne dispose d'aucun matériel technique.



Candidature

La sélection se fera conjointement avec les partenaires : la DRAC Occitanie et un jury composé par l'association Traverse. Les candidats devront répondre au cahier des charges de cet appel à candidature : la proposition doit être participative, inventive et résonner avec le territoire.

Dossier de candidature attendu :

Un document unique au format PDF envoyé en pièce-jointe de mail (attention au poids du document : 20 Mb maximum) nommé comme suit :

NOM_Prénom-2024

qui comprend :

1. Une note d'intention (2 pages A4 maximum) présentant le projet participatif de l'artiste, incluant : les actions de médiation envisagées, la présentation spécifique du travail de création, les intentions d'accrochage et d'insertion de l'œuvre dans le territoire.
2. Un texte de sa démarche artistique
3. Un portfolio de 25 images maximum, des images des œuvres et des prises de vue d'exposition
4. Un CV avec toutes les informations administratives

ATTENTION : Pour la résidence 2024 les dossiers sont à envoyer jusqu'au **7 janvier 2024** minuit **UNIQUEMENT PAR EMAIL** à l'adresse suivante :

residencetraverse@gmail.com

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au : +33 (0)6.64.31.25.76

ou par mail : residencetraverse@gmail.com

ou consulter notre site internet : **www.traversiens.com**

Après décision du comité de sélection, une réponse sera envoyée à chacun des artistes ayant présenté un dossier.

Il sera demandé aux 4 finalistes de participer à une visio-conférence avec les membres du jury le 7 février 2024.

Les résultats seront diffusés le 12 février 2024

Attention : Contexte sanitaire Covid 19

Étant donné le contexte actuel, nous demandons aux candidats de bien vouloir prendre en compte la possibilité d'un report de dates de résidence. Traverse privilégiera en effet une résidence avec de rencontres physiques et demande donc une certaine souplesse au candidat sélectionné.



Photo : Guillaume Martial, 2016